

# Retour des retraites complémentaires indexées sur l'inflation !

**A partir du 1er novembre 2019 et jusqu'en 2022, les pensions des 12 millions de retraités affiliés à l'Agirc-Arrco seront revalorisées sur le montant de l'inflation (+1,1% à la date d'aujourd'hui dès novembre prochain) et sans aucune désindexation.**

Alors que la popularité de Macron est au plus bas (notamment chez les retraités) et alors que les élections européennes se profilent à l'horizon, on apprend qu'à du 1<sup>er</sup> novembre 2019 et jusqu'en 2022, les pensions des retraités Agirc-Arrco seront revalorisées sur le montant de l'inflation et sans aucune désindexation.

Le conseil d'administration de l'AGIRC-ARRCO aura également la possibilité de majorer cette revalorisation de 0.2% supplémentaire si la situation du régime le permet.

Cet accord précise également que les exonérations de pénalité sont élargies :

- aux chômeurs en fin de droits bénéficiaires de l'ASS (allocation de solidarité spécifique) à la veille de leur retraite,
- aux personnes en incapacité de travail au taux de 20% ou plus (accident du travail ou maladie pro),
- aux invalides des 2e et 3e catégories,
- aux bénéficiaires de l'allocation d'adulte handicapé.

Rappelons qu'historiquement, les retraites furent, dans un premier temps, indexées non pas sur l'évolution des prix, mais sur l'évolution des salaires. Toutefois, ce système s'est avéré trop coûteux, et en 1987 le gouvernement Chirac a préféré indexer l'évolution des pensions sur l'inflation. Un moindre mal.